BUNGE

Code de conduite

ÉTHIQUE

N'IMPORTE OÙ

CHAQUE JOUR

MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR

Chers collègues,

Chez Bunge, l'intégrité est au cœur de notre façon de mener des affaires sur le marché mondial. Nous faisons partie de la chaîne alimentaire mondiale, et un grand nombre de personnes et de gouvernements à travers le monde dépendent de nous. Nous remplissons une fonction très importante, à savoir créer des chaînes d'alimentation mondiales et mener des opérations locales visant à rendre accessibles, à un prix abordable, des produits alimentaires de haute qualité à des millions d'individus. Respecter les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées, peu importe l'endroit où nous exerçons nos activités, permet d'accroître la confiance des clients, actionnaires, employés et autres en notre futur et en nous, et est essentiel à notre réputation.

Veuillez prendre le temps de lire notre Code de conduite dans son intégralité. Il s'applique à chacun d'entre nous, n'importe où, chaque jour. Le Code est conçu pour vous orienter et vous aider à comprendre votre responsabilité en tant qu'employé de Bunge, dans le but d'exercer nos activités d'une manière éthique et légale. Il est primordial que vous consultiez régulièrement le Code de conduite et demandiez conseil si vous avez des questions sur ce dernier.

Le succès de nos opérations en cours et futures dépend de votre engagement à satisfaire aux attentes établies dans le présent Code. Merci de votre soutien.

Soren Schroder
Directeur général
Bunge Limited

« Les meilleures opérations, partout, toujours. »

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR i

NOS VALEURS NOUS GUIDENT iv

1 INTRODUCTION 1
- Notre code de conduite
- Qu'attend-on de moi ?
- Que devons-nous attendre de nos responsables ?
- Poser des questions et faire part de ses préoccupations

2 SE CONCENTRER SUR NOS COLLÈGUES DE TRAVAIL 6
- Respect sur le lieu de travail
- Santé et sécurité sur le lieu de travail
- Pratiques équitables en matière d'emploi

3 SE CONCENTRER SUR NOTRE ENTREPRISE 11
- Protéger les actifs de l'entreprise
- Systèmes d'informations et de communications
- Informations confidentielles et propriété intellectuelle
- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et divertissement

4 SE CONCENTRER SUR NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX 20
- Fournir des produits et services sûrs et de haute qualité
- Traiter les autres équitablement
- Mener une concurrence loyale
- Refuser les pots-de-vin et la corruption
- Faire affaire à l'international

5 SE CONCENTRER SUR NOS ACTIONNAIRES 26
- Livres et registres précis
- Délit d'initié

6 SE CONCENTRER SUR NOS COMMUNAUTÉS 30
- Durabilité environnementale
- Activités politiques
- Communications externes

RESSOURCES 32

Respecter les normes ***d'éthique et d'intégrité*** *les plus élevées, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités, permet d'accroître la confiance des* ***clients, actionnaires, employés et autres*** *en notre futur et en* ***nous,*** *ce qui est* ***essentiel à notre réputation****.*

NOS VALEURS NOUS GUIDENT

Depuis longtemps, nos valeurs se reflètent dans notre façon de travailler. Elles constituent des lignes directrices essentielles à chaque employé et des normes régissant notre mode de vie.

Intégrité – Honnêteté et impartialité guident chacune de nos actions.

Travail d'équipe – Nous prônons l'excellence individuelle et travaillons en équipe pour le bénéfice de Bunge et de nos actionnaires.

Citoyenneté – Nous contribuons au développement des individus et au tissu social et économique de nos communautés, et nous agissons en tant que délégués de l'environnement.

Entrepreneuriat – Nous primons l'initiative individuelle visant à créer des opportunités et fournir des résultats.

Franchise et confiance – Nous sommes ouverts à toute autre idée et opinion et nous faisons confiance à nos collègues.

INTRODUCTION

- *Notre Code de conduite*
- *Qu'attend-on de moi ?*
- *Que devons-nous attendre de nos responsables ?*
- *Poser des questions et soulever des problèmes*

NOTRE CODE DE CONDUITE

Chez Bunge, nous travaillons dans le but de relever l'un des défis les plus importants au monde : comment garantir, d'une façon durable, la sécurité alimentaire d'une population en pleine croissance. Ce Code de conduite (« Code ») nous sert de point d'ancrage en vue d'adopter une conduite éthique et conforme à la loi lorsque nous réalisons ce travail important, partout, chaque jour. Il définit les normes que nous devons tous suivre pour incarner nos valeurs fondamentales, ainsi que des lois, réglementations et politiques spécifiques auxquelles nous sommes soumis.

Tous les membres de la communauté Bunge (employés à plein temps, à temps partiel et temporaires) se doivent de suivre notre Code et de se conformer à toutes les politiques et procédures de l'Entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des lois, règles et réglementations dont relèvent les activités de Bunge. Notre Code s'applique également au Conseil d'administration de Bunge, concernant toutes les activités dans lesquelles il s'engage au nom de Bunge. Nous souhaitons également que tous les consultants, entrepreneurs et autres partenaires commerciaux travaillant pour le compte de Bunge respectent les principes du présent Code.

Notre Code nous aide à prendre les bonnes décisions, mais il ne peut pas couvrir chaque situation. Le Code ne détaille pas toutes les obligations juridiques s'appliquant à Bunge et ne couvre pas chaque politique ou procédure d'entreprise ou locale. Dans certains cas, les politiques ou lois s'appliquant à un emplacement ou une unité commerciale peuvent être plus strictes que les normes de notre Code. Si vous avez des questions concernant le Code, les politiques et procédures de l'Entreprise ou les lois auxquelles vous êtes soumis, veuillez consulter les ressources listées dans la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***.

Les termes « Bunge » ou « Entreprise » se réfèrent à Bunge Limited et à l'ensemble des filiales et coentreprises que Bunge détient en totalité ou en majorité, et contrôle. Les termes « employé » ou « vous » et « employés » ou « nous » se réfèrent aux directeurs, agents et employés, sauf indication contraire.

QU'ATTEND-ON DE MOI ?

La réputation de Bunge en matière d'intégrité se fonde sur les décisions que nous prenons, partout, chaque jour. En tant qu'employés, nous nous devons de lire et de respecter le Code, les politiques et procédures de l'Entreprise, ainsi que la loi.

Nous ne devons jamais tenter de dissimuler une erreur commise par autrui dans le but de respecter le Code, la politique ou procédure de l'Entreprise ou la loi. Nous ne devons jamais demander à un tiers, ou l'autoriser à agir au nom de Bunge d'une manière qui enfreindrait le Code, les politiques et procédures de l'Entreprise ou la loi.

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant des sujets abordés dans le présent Code, vous devez en faire part dès que possible. Si un point ne vous semble pas juste ou si vous n'êtes pas sûr de la mesure à prendre, veuillez consulter les ressources listées sous la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***.

QUE DEVONS-NOUS ATTENDRE DE NOS RESPONSABLES ?

Même si chacun d'entre nous se doit de respecter le Code, les directeurs ont une responsabilité bien plus grande. Les directeurs doivent donner l'exemple et créer un environnement de travail au sein duquel les personnes qu'ils supervisent comprennent leurs responsabilités en vertu du Code, des politiques de l'Entreprise et de la loi, et se sentent à l'aise pour poser des questions et soulever des problèmes, sans craintes de représailles. Si vous êtes directeur et incertain de la réponse à apporter à la question d'un employé ou de la façon d'aborder un problème soulevé par un employé, vous devez demander de l'aide à l'une des ressources listées dans le présent Code. Les directeurs ne peuvent jamais prendre, ou autoriser, des mesures de représailles à l'encontre d'un personne qui aurait rapporté, en toute bonne foi, une mauvaise conduite présumée.

POSER DES QUESTIONS ET FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS

Comment puis-je obtenir des réponses à une question qui n'est pas abordée dans le Code ?

Bien que le présent Code couvre un large éventail de problèmes, il ne peut pas aborder tous les problèmes éventuels ou fournir une réponse à toutes les questions que nous pourrions nous poser. Il établit plutôt les normes basiques dans le but de nous orienter. Si vous avez des questions concernant le Code, les politiques et procédures de l'Entreprise ou les lois en vigueur, vous devez toujours demander conseil auprès d'une des ressources listées ci-dessous. À tout moment, si le moindre doute subsiste quant à la meilleure marche à suivre dans une situation particulière, demandez de l'aide.

Pourquoi est-il important de rapporter des situations non conformes ?

Rapporter rapidement toute mauvaise conduite présumée permet de prévenir ou de limiter les torts causés à Bunge et à sa réputation. Si vous avez une préoccupation concernant une conduite non éthique ou si vous suspectez une éventuelle infraction au Code, à une quelconque politique ou procédure de l'Entreprise ou à la loi, vous devez immédiatement en faire part.

Qui dois-je contacter pour obtenir des conseils ou pour rapporter une mauvaise conduite ?

Bunge met à votre disposition différentes ressources pour poser des questions ou soulever des problèmes. Vous pouvez contacter l'une des ressources suivantes à tout moment :

- Votre directeur ou un autre directeur en qui vous avez confiance
- Les Ressources humaines
- Le service juridique
- Le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale
- Notre assistance téléphonique

L'assistance téléphonique est disponible en plusieurs langues à l'adresse www.bunge.alertline.com ou en Europe à l'adresse www.bungeeu.alertline.com, ou en composant le numéro gratuit +1 (888) 691-0773 aux États-Unis et au Canada. Une liste de numéros de téléphone gratuits, spécifiques au pays, est mise à disposition sur le portail de Bunge, à l'adresse suivante : http://bnaportal.na.dir.bunge.com/wps/portal/gec.

L'assistance téléphonique est gérée par un fournisseur tiers indépendant. Elle est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Même si nous encourageons les individus à s'identifier, les rapports anonymes sont acceptés dans la mesure où la loi locale l'autorise. Les rapports seront traités de manière strictement confidentielle, dans la mesure du possible, selon qu'il est nécessaire ou non de réaliser une enquête appropriée afin de résoudre le problème. Les rapports anonymes seront abordés, dans la mesure du possible, en se fondant sur les informations fournies.

Contactez l'assistance téléphonique à tout moment pour parler de problèmes tels que :

- Vol, fraude ou toute forme de malhonnêteté
- Pot-de-vin ou corruption
- Conflits d'intérêts
- Harcèlement ou discrimination
- Irrégularités comptables ou financières
- Santé et sécurité sur le lieu de travail
- Consommation abusive de drogues ou d'alcool pendant les heures de travail
- Comportement violent ou menaçant
- Violations du présent Code, des politiques de l'Entreprise ou des lois

Rapport de bonne foi et absence de représailles

Bunge aspire à créer un environnement dans lequel chacun d'entre nous se sent à l'aise de rapporter une mauvaise conduite connue ou présumée ou une violation des politiques, procédures de l'Entreprise ou de la loi, sans craindre de quelconques représailles. Bunge interdit strictement toute forme de représailles à l'encontre d'un individu qui rapporte un problème en toute bonne foi.

ARTICLE CLÉ

Bunge interdit strictement tout acte de représailles à l'encontre d'une personne qui aurait établi un rapport en toute bonne foi ou participé à une enquête. Cela signifie que nous sommes libres de le faire sans craindre de répercussions négatives pour notre emploi. Notre politique de non-représailles protège toute personne qui établit un rapport en toute bonne foi, même si l'on découvre ultérieurement que cette dernière s'est trompée.

Enquêtes et discipline

Bunge répondra rapidement à tous les rapports faisant part d'une mauvaise conduite. En tant qu'employés, nous pouvons être mis à contribution dans le cadre d'enquêtes sur une mauvaise conduite présumée. Nous devons toujours coopérer et fournir des informations complètes et précises.

Toute personne enfreignant le Code sera tenue responsable et sanctionnée, si nécessaire, pouvant inclure la cessation d'emploi. Établir un rapport ou porter une accusation malveillante ou intentionnellement fausse est considéré comme une faute en vertu du Code.

Q & R

Alisha pense que son directeur lui demande de faire quelque chose qui enfreint le Code de conduite. Que doit-elle faire ?

Alisha doit faire part sans retenue de ses préoccupations à son directeur. Si elle n'est pas convaincue par la réponse de son directeur ou si elle ne se sent pas à l'aise de parler avec ce dernier, elle doit faire part de ses inquiétudes à une autre ressource listée à la section ***Poser des questions et soulever des problèmes.***

SE CONCENTRER SUR NOS COLLÈGUES DE TRAVAIL

- *Respect sur le lieu de travail*
- *Santé et sécurité sur le lieu de travail*
- *Pratiques équitables en matière d'emploi*

RESPECT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Diversité

Une des forces principales de Bunge réside dans la diversité de ses employés. Bunge aspire à créer une atmosphère basée sur la franchise, la confiance et l'intégration, en respectant la diversité des talents, capacités, antécédents et expériences de chaque personne. Nous sommes tous tenus de traiter nos collègues équitablement et de respecter les contributions uniques apportées par autrui.

Discrimination

Bunge interdit toute forme de discrimination à l'encontre d'un employé ou demandeur d'emploi. Par conséquent, les décisions ayant trait à l'emploi, comme l'embauche, les promotions et la rémunération, doivent être prises sans tenir compte des caractéristiques légalement protégées. Bien que ces caractéristiques puissent varier selon la loi locale, elles comprennent généralement la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, la citoyenneté, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut de militaire ou de vétéran et le statut marital.

Harcèlement

Bunge aspire à offrir un lieu de travail au sein duquel tous les employés sont traités avec dignité et respect. L'Entreprise ne tolère aucun harcèlement, de quelque type que ce soit. On entend par harcèlement une conduite entravant les caractéristiques légalement protégées d'une personne, qui aboutit à la création d'un environnement hostile ou abusif. Le harcèlement peut inclure, par exemple, des commentaires ou plaisanteries déplaisants ou désobligeants, des avances ou des affichages visuels inappropriées. Le harcèlement peut provenir de nombreuses sources, incluant les collègues, directeurs, clients ou fournisseurs, et peut être de nature sexuelle ou non.

Si vous pensez avoir subi ou observé un cas de discrimination ou de harcèlement, vous devez immédiatement faire part de la situation à une quelconque ressource listée sous la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***. Gardez à l'esprit que Bunge ne tolèrera aucun acte de représailles à votre encontre pour avoir établi un rapport en toute bonne foi.

Q & R

John travaille dans une usine de traitement de soja de Bunge. Il marche en boitant fortement. Un groupe de collègues de John se moquent de lui en faisant semblant de boiter et lui font souvent des remarques blessantes. John est contrarié par le traitement qu'il subit de la part de ses collègues. Que doit-il faire ?

John doit rapporter le comportement de ses collègues à son directeur ou à toute autre ressource listée à la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***. Bunge étudiera le rapport de John et règlera la situation.

EXAMINONS CELA DE PLUS PRÈS

Avant d'agir ou de parler, posez-vous les questions suivantes :

- ☑ *Mes mots et actions seront-ils respectueux ?*
- ☑ *Mes mots et actions montreront-ils que j'ai un esprit d'équipe ?*
- ☑ *Mes mots et actions sembleront-ils menaçants ou offensants d'une quelconque manière ?*

Vie privée de l'employé

Bunge respecte la vie privée de l'employé et protègera toutes les informations personnelles et confidentielles que l'Entreprise recueille à des fins d'exploitation ou juridiques, en conformité avec les lois applicables relatives à la protection des données. Ceux d'entre nous bénéficiant d'un accès aux informations personnelles de l'employé, comme des numéros d'identification émis par le gouvernement ou des rapports médicaux, doivent se conformer à l'ensemble des politiques et lois applicables relatives à la vie privée et à la protection des données, en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la divulgation de ces informations.

Bien que l'Entreprise respecte notre vie privée, Bunge se réserve le droit d'inspecter les installations et propriétés de l'Entreprise, telles que les ordinateurs, enregistrements téléphoniques, casiers, e-mails, fichiers, documents commerciaux et lieux de travail. Sauf stipulation contraire mentionnée par la loi en vigueur, nous ne devons pas nous attendre à avoir une vie privée dans le cadre de l'utilisation des services ou équipements fournis par l'Entreprise.

SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Conditions de travail sûres

Chez Bunge, l'importance ou l'urgence d'une tâche ne justifie en aucun cas son exécution au mépris des mesures de sécurité. Bunge s'engage à atteindre une culture prônant le « zéro incident » en mettant en place des mesures de sécurité dans tous les emplacements et exploitations, selon un processus d'amélioration continue. Peu importe où vous travaillez ou ce que vous faites, vous vous devez de placer la sécurité au premier plan. Nous devons suivre toutes les politiques de Bunge, ainsi que les lois et réglementations applicables conçues dans le but de prévenir les risques survenant sur le lieu de travail et de promouvoir un environnement de travail sécurisé et sain. Nous ne placerons jamais la production ou le profit avant la sécurité.

Vous devez immédiatement faire part de tout incident ou condition qui entraverait la santé ou la sécurité sur le lieu de travail à votre directeur ou à une autre ressource listée à la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***. Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique globale sur la sécurité et la santé* et aux *Règles de sécurité globales*.

Violence sur le lieu de travail

Bunge applique la tolérance zéro en ce qui concerne la violence sur le lieu de travail, incluant les menaces, l'intimidation ou les actes de violence. Bunge interdit d'apporter ou de posséder des armes à l'intérieur des installations de Bunge. Si vous êtes témoin d'une menace de violence, vous devez immédiatement rapporter la situation à votre directeur ou à une autre ressource listée sous la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***.

Abus de substance

En travaillant sous l'influence de drogues ou d'alcool, vous menacez votre sécurité et votre santé ainsi que celles des autres. En tant qu'employés, nous n'avons pas le droit, sur le lieu de travail, de posséder, d'utiliser ou de travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues illégales, de substances contrôlées ou de médicaments en vente libre ou sur prescription utilisés à mauvais escient.

PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Bunge s'engage à honorer les droits de l'ensemble des employés. Il honore cet engagement en se conformant à l'ensemble des lois applicables en matière de salaires et d'horaires, partout où il est présent. Bunge reconnaît également le droit à la liberté d'association qui revient aux employés. Bunge attend de nos partenaires commerciaux et fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes du présent Code, incluant l'engagement à respecter les droits humains, à traiter leurs employés avec dignité et respect et à suivre toutes les lois applicables relatives à l'emploi. Nous ne tolèrerons aucun fournisseur qui, en toute connaissance de cause, emploie ou exploite des enfants ou a recours au travail forcé. Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique globale du travail*.

Q & R

Le robinet d'arrêt ne fonctionne pas sur une pièce de l'équipement de fabrication et plusieurs jours seront nécessaires avant de pouvoir installer une soupape de remplacement. Le responsable de Gustavo lui a rappelé de faire attention et lui a demandé de continuer à utiliser l'équipement de sorte que le site ne prenne pas de retard sur le plan de la production. Gustavo pense que ce n'est pas une bonne idée. Que doit-il faire ?

Gustavo a raison. L'importance ou l'urgence d'une tâche ne justifie en aucun cas son exécution au mépris des mesures de sécurité. Gustavo doit rapporter cette situation à un autre membre de la gestion ou à une autre ressource listée à la section ***Poser des questions et soulever des problèmes****.*

SE CONCENTRER SUR NOTRE ENTREPRISE

- *Protéger les actifs de l'Entreprise*
- *Systèmes d'informations et de communications*
- *Informations confidentielles et propriété intellectuelle*
- *Conflits d'intérêts*
- *Cadeaux et divertissement*

PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

En tant qu'employés, chacun d'entre nous est tenu de protéger de façon adéquate et est responsable de l'utilisation des actifs de l'Entreprise afin d'éviter les pertes, dommages, vols et utilisations non autorisées ainsi que les déchets. Parmi les actifs de l'Entreprise, on peut citer les propriétés physiques telles que les installations, fournitures, équipements, inventaires, véhicules et fonds de l'Entreprise. Les actifs de l'Entreprise comprennent également les actifs non tangibles, comme les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les systèmes d'information. Protégez les actifs de Bunge qui vous sont confiés, utilisez-les efficacement et protégez-les de toute utilisation non autorisée. Nous devons manipuler les fonds de l'Entreprise honnêtement et conformément aux politiques applicables de l'Entreprise.

ARTICLE CLÉ

Exemples de ressources d'Entreprise non appropriées : prendre des produits ou fournitures à des fins personnelles, payer des dépenses personnelles avec des cartes de crédit de l'Entreprise ou détourner des actifs par la fraude ou la malversation.

Q & R

Deborah et son collègue Martin utilisent la voiture personnelle de ce dernier pour aller déjeuner en dehors du bureau. Sur le chemin du retour, Martin s'arrête pour mettre de l'essence et utilise la carte de crédit de l'Entreprise pour payer. Deborah le questionne sur son agissement et Martin lui répond que c'est seulement la seconde fois qu'il utilise la carte de l'Entreprise pour acheter de l'essence. Il affirme que l'Entreprise « le lui doit » puisqu'il ne peut pas facturer toutes les heures supplémentaires qu'il a fait récemment. Que doit faire Deborah ?

Bunge compte sur ses employés pour qu'ils utilisent honnêtement les ressources de l'Entreprise. Deborah a raison de croire que Martin ne doit pas utiliser sa carte d'Entreprise pour effectuer des achats personnels. Puisqu'elle est au courant que les ressources de l'Entreprise sont utilisées à mauvais escient, Deborah doit le rapporter. Elle doit contacter une des ressources listées à la section ***Poser des questions et soulever des problèmes****.*

SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS

Utilisation appropriée de la technologie de l'Entreprise

Bunge nous fournit une large variété de ressources technologiques pour réaliser notre tâche journalière, qui consiste à promouvoir les activités de l'Entreprise. Nous sommes tenus de protéger ces ressources et les technologies fournies, telles que les ordinateurs portables, les téléphones portables, les tablettes et les logiciels. Chacun d'entre nous est tenu de prévenir les dommages, nuisances, pertes ou accès non autorisés à ces ressources. Si vous devez utiliser une ressource technologique à des fins personnelles, l'utilisation que vous en faites doit être limitée et appropriée. L'utilisation d'une ressource de l'Entreprise ne doit jamais interférer avec les obligations qui vous incombent dans le cadre de votre travail pour Bunge ou ne doit pas enfreindre une politique de l'Entreprise.

Il est strictement interdit d'utiliser les systèmes de l'Entreprise (incluant les e-mails, la messagerie instantanée, Internet ou le portail de Bunge) pour des activités qui sont illégales, non éthiques ou contraires au présent Code ou à la politique de l'Entreprise. Pour des informations supplémentaires concernant l'utilisation des ressources technologiques de l'Entreprise, veuillez-vous référer à la *Politique sur les communications électroniques*.

Médias sociaux

Les médias sociaux ont bouleversé notre façon de partager des informations. Ils offrent de nouvelles opportunités en termes de communication et de collaboration, mais augmentent les risques de dommages pour Bunge. Un grand nombre de lois partout dans le monde réglementent ce que notre Entreprise peut et ne peut pas dire sur elle-même et ses produits. Par conséquent, si dans le cadre de votre poste au sein de l'Entreprise, vous devez poster des messages sur des sites de médias sociaux, vous devez suivre les politiques applicables et les directives du service juridique et/ou du département des communications.

EXAMINONS CELA DE PLUS PRÈS

Souvenez-vous que les messages électroniques (comme les e-mails, les SMS et les messages postés sur Internet) sont enregistrés de façon permanente et peuvent être transférés, et sont susceptibles de nuire à la réputation de notre Entreprise. Si vous avez des questions concernant les personnes autorisées à communiquer sur un problème donné ou quant au fait de savoir si une communication est appropriée, demandez conseil au département des Communications ou à une des ressources listées sous la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***.

Q & R

Magda lit des blogs industriels qui font la critique de produits alimentaires. Sur un message en particulier, un blogueur critique sévèrement un produit Bunge. Magda trouve que les commentaires sont complètement inexacts et donnent une mauvaise image de Bunge. Elle décide de défendre l'Entreprise sur son propre blog. Elle pense pouvoir construire un argument convaincant parce qu'elle dispose des accès pour effectuer des recherches internes, ce qui n'est pas le cas d'une personne ne travaillant pas chez Bunge. Magda a-t-elle choisi la bonne façon de gérer la situation ?

Non. Des informations telles que les résultats de recherche sont des biens confidentiels de l'Entreprise, que nous devons protéger, pas publier en ligne. Magda doit gérer la situation en contactant le département des communications, qui sera à même de déterminer la réponse la plus appropriée. En autorisant cette équipe à s'occuper des communications avec le public, nous pouvons parler d'une seule voix de Bunge et de ses produits.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Informations confidentielles

Nous nous devons de protéger les informations confidentielles de Bunge. Les informations confidentielles doivent être seulement utilisées à des fins commerciales et uniquement divulguées aux personnes qui sont autorisées à les consulter et ont besoin de les connaître. Chacun d'entre nous doit également garder confidentielles toutes les informations tierces non publiques obtenues dans le cadre d'une relation commerciale. Votre obligation de confidentialité perdure après la cessation de votre emploi au sein de Bunge. Les mêmes règles s'appliquent lorsque vous parlez à d'autres personnes à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisation. Partagez uniquement des informations confidentielles au sein de Bunge à des personnes qui ont besoin de les connaître dans le cadre des affaires qu'elles mènent. Veillez particulièrement à sécuriser nos locaux, ordinateurs, documents ou autres matériels sensibles afin de prévenir la divulgation des informations confidentielles. De plus, nous devons tous éviter de discuter d'informations confidentielles dans des endroits où nous risquons d'être entendus, ce qui inclut les restaurants, toilettes, taxis, avions, ascenseurs ou espaces publics de l'Entreprise.

Si vous prenez connaissance de règles juridiques ou réglementaires qui vous obligent à divulguer des informations confidentielles, veuillez contacter le service juridique pour obtenir des conseils. Pour des informations supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique sur la protection des informations confidentielles* et aux *Politiques sur la divulgation au sein de l'entreprise*.

Propriété intellectuelle

Nous devons protéger et renforcer les droits en matière de propriété intellectuelle de notre Entreprise. On entend par ***propriété intellectuelle*** les créations de l'esprit, telles que les brevets, les marques de commerce, les secrets commerciaux, les inventions ou processus. La loi protège nos droits vis-à-vis de cette propriété dans la mesure où elle couvre d'autres formes de propriété physique. Dans la mesure autorisée par la loi, les droits s'appliquant à l'ensemble des propriétés intellectuelles créées à l'aide des matériaux de l'Entreprise, sur les horaires d'ouverture de l'Entreprise, aux frais de l'Entreprise ou dans le cadre de nos obligations appartiennent à Bunge. De la même façon dont nous attendons d'autrui qu'il honore nos droits de propriété intellectuelle, nous devons respecter les droits de tiers, incluant la conformité aux contrats de licence ou à d'autres contrats similaires. Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter la section ci-dessous ***Traiter les autres équitablement***.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les informations confidentielles sont des informations non publiques qui, si elles étaient divulguées, pourraient s'avérer utiles pour les concurrents ou nuisibles pour Bunge ou ses partenaires commerciaux et clients. Parmi les exemples d'informations confidentielles, on peut citer :

- *Plans commerciaux*
- *Prévisions et projections financières*
- *Informations financières non publiques*
- *Plans concernant les potentielles fusions, acquisitions ou cessions*
- *Listes de clients, stratégies marketing et informations tarifaires*
- *Secrets commerciaux*
- *Informations protégées par des accords de confidentialité ou soumis au secret professionnel*

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous devons agir en tout temps dans les meilleurs intérêts de Bunge. ***Un conflit d'intérêts*** survient lorsque nos intérêts personnels, incluant ceux des membres de notre famille, de nos amis et associés, risquent d'entraver notre capacité à prendre des décisions avisées et objectives au nom de Bunge. Nous devons éviter les éventuels conflits d'intérêts, incluant *l'apparence* même d'un conflit d'intérêts, parce que cela peut nous amener à remettre en question nos motivations.

Si vous êtes impliqué dans une situation de conflit d'intérêts ou si vous pensez l'être, vous êtes tenu d'en faire part immédiatement à votre directeur, au service juridique ou au bureau de l'éthique et de la conformité mondiale. On peut vous demander de divulguer de potentiels conflits par écrit sur une base annuelle, mais l'obligation de divulguer toute survenance de conflit d'intérêts s'applique tout au long de l'année. De plus, vous devez suivre les procédures et processus locaux lorsque vous rapportez des conflits d'intérêts.

Il n'est pas faisable de spécifier dans ce Code toutes les activités qui pourraient découler sur un conflit d'intérêts ou sa seule apparence. Les sections suivantes font mention de quelques-unes des situations les plus communes pouvant déboucher sur des conflits.

Emploi en dehors de l'entreprise et affiliations professionnelles

Chacun d'entre nous doit s'assurer que l'emploi qu'il occupe en dehors de Bunge n'entrave pas son rendement au travail ou ne créé pas un conflit d'intérêts. Vous êtes tenu d'informer votre directeur de tout emploi secondaire. Vous ne pouvez pas occuper un poste de directeur, responsable, employé ou tout autre titre dans une entreprise concurrente de Bunge ou qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec Bunge, sans l'approbation écrite préalable de votre directeur, du service juridique ou du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale.

Intérêts financiers

Vous ou un membre de votre famille proche n'êtes pas autorisé à détenir un intérêt financier ou autre droit de jouissance dans une entreprise qui fait affaire avec, ou est concurrente de Bunge, à moins que vous ne receviez l'approbation écrite de votre directeur, du service juridique ou du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale. Cependant, il est autorisé de détenir moins de 1 % des titres de participation restants (ou plus de 1 % avec des fonds communs de placement ou des fonds indirects non discrétionnaires similaires) d'une quelconque entreprise cotée en bourse.

Travailler avec des membres de la famille

Nous devons faire en sorte d'éviter tout conflit d'intérêts entre nos relations personnelles et professionnelles. Par exemple, les directeurs ne peuvent pas superviser un conjoint ou tout autre membre de la famille directe. De même, les employés Bunge ayant un lien de parenté ne peuvent pas partager la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'actifs importants de Bunge. De plus, Bunge n'engagera pas des membres de la famille directe d'un directeur ou d'un cadre supérieur, sauf si le Conseil général délivre les approbations correspondantes pour le contrat de travail.

Q & R

Ronaldo a récemment été muté dans un élévateur à grains à côté de sa ville natale, et promu directeur. Ses oncles possèdent des terres agricoles non loin de là et il a appris qu'ils vendaient à l'occasion du maïs à Bunge. Ronaldo est conscient que ces transactions pourraient créer un conflit d'intérêts avec son nouveau poste chez Bunge. Que doit-il faire ?

La préoccupation de Ronaldo est légitime et il doit aviser son directeur, le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale de la situation. Cette situation doit être examinée avec attention et des mesures spéciales doivent être prises pour régler ce potentiel conflit d'intérêts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces scénarios de conflit d'intérêts ne couvrent pas toute situation potentielle dans le cadre de laquelle votre loyauté peut, ou peut sembler, être partagée. Vous devez faire preuve de discernement dans le but d'évaluer tout potentiel conflit d'intérêts et d'attirer l'attention de votre directeur, du service juridique ou du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale sur des situations douteuses, de sorte qu'ils puissent vous donner des conseils.

Opportunités d'entreprise

Nous ne devons jamais faire concurrence à Bunge ou utiliser les biens, informations de l'Entreprise ou notre position au sein de Bunge pour en tirer un gain personnel. Par conséquent, nous ne devons jamais nous attribuer (ou attribuer à un membre de notre famille directe) une opportunité commerciale ou d'investissement présentée dans le cadre de notre emploi et liée à notre activité, sans la présenter dans un premier temps à Bunge. Nous avons tous un devoir vis-à-vis de Bunge de promouvoir ses intérêts légitimes au mieux de nos capacités. De plus, nous ne pouvons aider quiconque à profiter d'une opportunité commerciale ou d'investissement pour en tirer des gains personnels, y compris des membres de la famille et des amis.

Q & R

Joanna travaille au département des achats et accepte et organise des offres de fournisseurs. Le frère de Joanna possède une des entreprises soumettant une offre mais personne chez Bunge n'est au courant de cette relation. Elle envisage d'abandonner les deux offres qui sont inférieures à celle de l'entreprise de son frère. Elle est partagée entre le soutien à sa famille et son allégeance à Bunge. Que doit faire Joanna ?

Joanna doit informer son directeur, le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale de cette relation, et elle doit se retirer d'elle-même du processus d'appel d'offres. Chaque employé est tenu de travailler pour le bien de Bunge.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENT

L'échange de courtoisies commerciales, telles que des cadeaux ou des offres de divertissement, est une pratique commune qui favorise la bonne coopération entre les entreprises et leurs clients ou partenaires commerciaux. Toutefois, que nous les offrions ou recevions, les cadeaux et divertissements peuvent facilement créer un conflit d'intérêts réel ou apparent et nécessitent par conséquent un examen approfondi. En tant qu'employés, nous devons toujours nous assurer que tout cadeau ou divertissement offert ou reçu est autorisé en vertu de notre Code et de toute politique et loi en vigueur. Nous ne sommes pas autorisés à donner, offrir ou recevoir un cadeau ou divertissement (directement ou indirectement) susceptible d'influencer une décision commerciale ou de compromettre un jugement indépendant.

Toute offre de cadeau ou autre courtoisie commerciale d'une valeur importante doit être rapportée à et approuvée par votre directeur. Vous devez aussi immédiatement rapporter toute proposition de versement d'espèces, d'honoraires ou de commissions occultes au bureau de l'éthique et de la conformité mondiale ou au service juridique.

Q & R

Sean se voit offrir deux billets pour la Coupe du monde par un fournisseur avec qui il négocie actuellement le renouvellement d'un important contrat avec Bunge. Sean en avise son directeur et ils décident ensemble que Sean doit refuser ce cadeau. Sean a-t-il pris la bonne décision ?

Oui. Demander conseil à son directeur avant d'accepter ce cadeau, qui excède une valeur modique, était la bonne approche à adopter face à cette situation. De plus, du fait que Bunge négocie actuellement le renouvellement du contrat avec ce fournisseur, l'offre de ce dernier pouvait être perçue comme une tentative d'influencer la décision de Bunge quant à ce renouvellement.

Vous pouvez offrir ou recevoir des repas ou des divertissements à condition que l'objectif principal soit lié à votre activité. La directive concernant les repas ou divertissements est une pratique commerciale et industrielle habituelle, conforme aux exigences légales locales. Toute activité susceptible d'être considérée extravagante ou embarrassante pour Bunge n'est pas autorisée. Toute offre de repas ou de divertissement impliquant un voyage ou un hébergement nécessite l'approbation préalable de votre directeur. Souvenez-vous, il faut faire preuve de bon sens et de discernement lorsque vous offrez ou acceptez des courtoisies commerciales, afin d'éviter toute perception d'acte répréhensible ou de conflit d'intérêts.

EXAMINONS CELA DE PLUS PRÈS

En général, en tant qu'employés de Bunge, nous pouvons offrir ou accepter un cadeau, repas ou divertissement dans la mesure où :

- ☑ *Il est d'une valeur modique*
- ☑ *Il ne s'agit pas d'espèces ou équivalent*
- ☑ *Cela n'est pas fréquent*
- ☑ *Il renforce raisonnablement la relation commerciale*
- ☑ *Il est conforme aux pratiques commerciales et industrielles locales*
- ☑ *Il ne crée aucune obligation pour le bénéficiaire ou ne donne pas l'impression d'en créer une*
- ☑ *Il n'enfreint pas la loi locale ou les politiques d'entreprise du bénéficiaire*
- ☑ *Il a reçu toutes les approbations internes nécessaires*

Comme discuté ci-dessous dans la section ***Se concentrer sur nos partenaires commerciaux - Refuser les pots-de-vin et la corruption***, des considérations et exigences supplémentaires s'appliquent lorsque vous offrez des cadeaux et divertissements à des agents du gouvernement.

SE CONCENTRER SUR NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

- *Fournir des produits et services sûrs et de qualité*
- *Traiter les autres équitablement*
- *Mener une concurrence loyale*
- *Refuser les pots-de-vin et la corruption*
- *Faire affaire à l'échelle internationale*

FOURNIR DES PRODUITS ET SERVICES SÛRS ET DE HAUTE QUALITÉ

Nous nous devons tous de conserver la confiance que nous accordent nos clients en nous assurant que nos produits et services sont toujours sûrs et de haute qualité. L'ensemble de nos processus, produits et services respecteront ou excèderont toutes les réglementations en vigueur en matière de sécurité et de santé. Chacun d'entre nous doit respecter les lois relatives à la sécurité des produits et à la santé.

TRAITER LES AUTRES ÉQUITABLEMENT

Faire affaire équitablement avec les clients

Bunge s'engage à traiter nos clients de façon éthique, équitable et conformément à l'ensemble des lois en vigueur. Les accords passés avec nos clients reflètent la valeur que nous accordons à leurs activités. Toutes les déclarations sur les produits et services doivent être justes, factuelles et complètes. Nous ne devons jamais tromper ou induire en erreur des clients actuels ou potentiels.

Choisir des fournisseurs

Nous accordons de l'importance à nos fournisseurs et cherchons à faire affaire avec des organisations qui se conforment aux lois en vigueur et respectent les principes en accord avec ceux du présent Code. Lorsque nous sélectionnons nos fournisseurs, nous nous basons sur des critères commerciaux légitimes, et non pas sur des relations ou intérêts personnels. Parmi ces critères, on peut citer la qualité des produits et services, le coût, la fiabilité et l'expérience.

MENER UNE CONCURRENCE LOYALE

Bunge est soumise aux lois de la concurrence dans la plupart des pays où nous menons des affaires. Nous devons toujours mener une concurrence intègre et respecter les lois en vigueur. Pour assurer notre succès, nous nous devons de ne jamais entreprendre d'actions qui pourraient nuire à la réputation de notre Entreprise, qui repose sur des normes élevées en matière d'intégrité commerciale et sur une conduite commerciale éthique.

Éviter les accords inappropriés

Bunge réussit en menant une concurrence féroce, mais équitable, sur le marché. Les lois relatives à la concurrence ou antitrust sont destinées à promouvoir une concurrence loyale, et la politique de Bunge vise à respecter l'intégralité des lois relatives à la concurrence en vigueur dans les juridictions où nous faisons affaire. L'une des façons d'y parvenir est de faire preuve de prudence dans toutes les situations où nous interagissons avec des concurrents de Bunge, comme la participation à des conférences de l'industrie ou des associations commerciales. Les lois relatives à la concurrence interdisent généralement tout accord avec des concurrents susceptibles de restreindre le commerce. Parmi les exemples courants, on peut citer la fixation des prix, la limitation de la production, le truquage des offres et la division des marchés, territoires ou clients. Nous devons également éviter tout accord qui regroupe des produits de manière inappropriée, fixe des prix de revente ou boycotte des clients spécifiques. Gardez à l'esprit que ces types de contrats ne doivent pas être formels ou écrits pour être illégaux ; des ententes informelles à l'amiable peuvent également violer les lois relatives à la concurrence. Les lois relatives à la concurrence peuvent être compliquées et varier d'un pays à un autre. Pour plus d'informations et de conseils, référez-vous à notre *Manuel de conformité à la loi relative à la concurrence* et contactez le service juridique si vous avez des questions.

Informations concurrentielles relatives aux autres

Il est primordial pour Bunge de rassembler en temps voulu des informations sur l'industrie, y compris des informations sur nos concurrents, afin de rester compétitif. Bien que cette pratique soit appropriée et autorisée, vous pouvez uniquement utiliser des informations obtenues selon des méthodes justes et légales. Par exemple, vous pouvez toujours passer en revue toutes les informations publiques, comme les journaux commerciaux, les communiqués de presse ou les sites Web de l'entreprise. Vous ne pouvez pas obtenir des informations non publiques en menant des activités illégales ou non éthiques, comme la tromperie ou la manipulation. De la même façon, nous ne devez jamais engager une tierce partie en vue d'obtenir des informations concurrentielles, ce qui serait inacceptable si vous les collectiez vous-même.

Si vous recevez des informations confidentielles, qui selon vous ont été obtenues de manière inappropriée, vous devez immédiatement en informer le service juridique.

Q & R

Aziz, qui travaille pour Bunge, est abordé par Khai, un ami de l'université qui travaille pour un concurrent. Khai propose une stratégie leur permettant tous deux d'augmenter les ventes en divisant leurs territoires. Aziz doit-il suivre le plan de Khai ?

Non. Répartir des clients ou des territoires géographiques est contraire à la loi dans la plupart des juridictions et Bunge ne l'autorise nulle part. Si un concurrent entame une discussion sur la répartition des territoires, cessez immédiatement la conversation. Rapportez immédiatement au service juridique toute tentative d'aborder un sujet qui ne semble pas faire preuve de concurrence loyale.

REFUSER LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Pots-de-vin et commissions occultes

Nous poursuivons nos objectifs commerciaux avec intégrité et en conformité avec la loi, peu importe l'endroit où nous exerçons nos activités. Nous respectons les lois en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays dans lesquels nous faisons des affaires, qui visent à prévenir les pots-de-vin et la corruption, y compris l'US Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger).

Un pot-de-vin revient à offrir quelque chose de valeur afin de gagner ou de conserver un marché, d'obtenir un quelconque avantage commercial ou d'influencer des décisions. Nous ne devons jamais offrir, demander, accepter ou exprimer une volonté d'accepter toute forme de paiement qui pourrait être perçu comme un pot-de-vin, y compris les commissions occultes. De plus, nous ne devons jamais demander à une tierce partie de verser ou de proposer de verser des pots-de-vin en notre nom.

Une ***commission occulte*** est une somme versée à titre de récompense pour avoir réalisé ou encouragé des accords commerciaux.

Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique relative à la conformité anti-corruption*.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous devons nous assurer que les tierces parties choisies pour représenter Bunge (comme les consultants, agents, représentants, expéditeurs transitaires, autres agents logistiques et partenaires de coentreprise) connaissent et respectent ces lois anti-corruption dans le cadre de nos activités, dans la mesure où l'Entreprise peut être tenue responsable de leurs actions.

Interagir avec des agents du gouvernement

Interagir avec des agents du gouvernement présente des défis uniques. Peu importe la façon dont nous interagissons avec des agents du gouvernement, qu'il s'agisse de clients ou de régulateurs, nous devons nous assurer que nos interactions témoignent de notre engagement en faveur de l'éthique, partout, chaque jour. Nous devons connaître et respecter les diverses lois anti-corruption auxquelles nous sommes soumis lorsque nous interagissons avec des agents du gouvernement. Même offrir de petits cadeaux ou des repas peu coûteux à des agents du gouvernement ou aux membres de leur famille peut être incorrect ou illégal et considéré comme un pot-de-vin. (Référez-vous à la précédente section intitulée ***Cadeaux et divertissements*** pour plus d'informations.)

Les lois concernant les interactions avec des agents du gouvernement sont complexes. Bunge ainsi que l'employé fautif peuvent se voir imposer de graves sanctions civiles et pénales suite à des violations. Si vous avez des questions sur les interactions avec des agents du gouvernement ou si vous observez ou suspectez un pot-de-vin, contactez immédiatement le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale.

Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique relative à la conformité anti-corruption*.

Q & R

Cheng est le directeur d'usine d'une raffinerie d'huile alimentaire de Bunge, qui fait régulièrement l'objet d'une visite par le même inspecteur de la santé publique. Récemment, l'inspecteur de la santé publique a déclaré avoir constaté certaines insuffisances et a menacé de fermer l'usine, à moins que Cheng accepte de lui verser un petit montant en espèces. Cheng s'inquiète que la production soit interrompue. Puisqu'il s'agit d'un petit montant, peut-il effectuer le paiement afin de poursuivre l'exploitation de l'usine ?

Non. Cheng pourrait penser qu'il aide l'Entreprise en évitant toute perturbation de l'usine. Cependant, donner quelque chose de valeur à l'inspecteur de la santé dans de telles circonstances serait considéré comme un pot-de-vin, dans la mesure où le paiement était destiné à influencer le contrôle de l'installation réalisé par l'inspecteur. Cheng ne doit pas accepter d'effectuer ce paiement et il doit contacter immédiatement le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous respectons toutes les lois qui interdisent le blanchiment d'argent ou le financement à des fins illégales ou illégitimes. Cela signifie, en partie, que nous ne pouvons pas participer à des transactions impliquant des fonds générés par des activités criminelles telles que la fraude, le terrorisme ou le trafic de drogue. Agir ainsi irait à l'encontre des lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme.

Il y a ***blanchiment d'argent*** lorsque des personnes ou des groupes de personnes tentent de dissimuler des procédures d'activités illégales ou de rendre légitimes les sources de leurs fonds illicites. Nous devons nous assurer que Bunge fait affaire avec des clients ou partenaires commerciaux de bonne réputation, à des fins légitimes, avec des fonds légitimes. Par conséquent, nous devons reconnaître les « drapeaux rouges », comme les demandes de paiements en espèces ou les autres conditions de paiement inhabituelles.

Les problèmes de blanchiment d'argent et d'anti-terrorisme peuvent être compliqués. Si vous rencontrez une transaction qui ne vous semble pas correcte, vous devez contacter le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale.

FAIRE AFFAIRE À L'INTERNATIONAL

Gérer les importations et les exportations

Nous veillons à suivre toutes les règles qui régissent notre activité commerciale internationale. Ceux d'entre nous qui sont impliqués dans l'importation ou l'exportation de biens ou services doivent comprendre et suivre notre *Politique sur la conformité portant sur les sanctions économiques* et les lois concernant les exportations, réexportations ou importations.

Sanctions économiques et boycotts

En tant qu'entreprise citoyenne mondiale, notre Entreprise respecte toutes les lois en vigueur relatives aux sanctions économiques et à la lutte contre le boycott. ***Les sanctions économiques*** sont des restrictions imposées aux pays et personnes ou entités ciblées par des gouvernements et des organisations internationales. Les activités restreintes peuvent inclure des transferts d'actifs, des paiements monétaires, l'approvisionnement de services, des accords financiers, des exportations et importations et des déplacements vers certains pays. Bunge respecte toutes les restrictions en vigueur, quel que soit l'endroit où nous faisons affaire.

De plus, nous sommes soumis à certaines lois spécifiques relatives à la lutte contre le boycott, qui interdisent aux entreprises de participer ou de coopérer à certains boycotts internationaux. Si vous recevez une demande de boycott, vous devez immédiatement contacter le service juridique pour obtenir des conseils. De telles demandes peuvent être rejetées et rapportées aux autorités réglementaires.

Les restrictions en vertu de ces lois changent souvent, et ce sans avis préalable. Si vous avez des questions sur les lois relatives aux sanctions économiques ou à la lutte contre le boycott ou cette politique, veuillez immédiatement contacter le service juridique. Le non-respect de ces lois peut être sanctionné par de lourdes sanctions, civiles comme pénales.

Q & R

Elizabeth reçoit une commande d'un organisme à but non lucratif qui demande à Bunge d'envoyer une grande quantité de céréales à un pays récemment frappé par la sécheresse. Elle constate que le pays est soumis à des sanctions nationales par certains gouvernements, mais elle en conclut que l'organisme à but non lucratif doit avoir passé un accord spécial autorisant cet envoi de secours. Elle doit donc pouvoir honorer cette commande. Elizabeth adopte-t-elle la bonne procédure ?

Non. Elizabeth doit respecter la politique sur la conformité portant sur les sanctions économiques, y compris les procédures requises de contrôle des clients, afin de s'assurer que Bunge respecte intégralement les lois en vigueur relatives aux sanctions. Dans la mesure où les lois sont complexes et changent souvent, contactez le service juridique si vous avez la moindre question.

SE CONCENTRER SUR NOS ACTIONNAIRES

- *Livres et registres précis*
- *Délit d'initié*

LIVRES ET REGISTRES PRÉCIS

Principes comptables honnêtes et précis

Les actionnaires se fient les uns aux autres pour conserver des livres et registres précis. Ces documents constituent le fondement de nos divulgations et documents publics. Ils doivent fournir une vue d'ensemble précise des opérations et de la situation financière de l'Entreprise. En tant qu'employés, nous devons nous assurer que les informations figurant dans les registres de Bunge sont complètes, précises et compréhensibles. Nous ne pouvons pas falsifier ou déformer la vraie nature de chaque transaction. Il nous est également strictement interdit de réaliser une transaction qui ne soit pas enregistrée dans nos livres et registres.

Q & R

Michael réalise un inventaire physique dans un élévateur à grains de Bunge. Il constate une petite irrégularité. Au lieu de s'embêter à en trouver la cause, il décide d'ajuster les chiffres de sorte à faire disparaître, en apparence, cette irrégularité. Est-ce que Michael gère cette découverte de façon acceptable ?

Non. Michael peut penser que ce n'est pas grave d'apporter quelques petits ajustements aux registres et comptes de l'Entreprise, mais nous nous devons de nous assurer que les informations que nous soumettons dans tous les registres de l'Entreprise sont complètes et exactes. Michael doit tenter de résoudre cette irrégularité et demander conseil auprès de son directeur ou du service des Contrôleurs s'il ne parvient pas à résoudre le problème.

Divulgations et fraudes financières

Chacun d'entre nous doit s'assurer que la situation financière locale et consolidée de l'Entreprise est juste et équitable. En tant qu'entreprise publique soumise au droit américain, Bunge est tenue de soumettre divers rapports financiers et autres documents aux autorités réglementaires américaines. Ces documents doivent être précis et présentés dans les temps impartis.

En tant qu'employés de Bunge, nous devons nous conformer à toutes les exigences légales et réglementaires qui régissent l'élaboration des rapports, et respecter les contrôles internes de Bunge. Tout registre ou rapport inexact, incomplet ou inopportun peut entraîner la responsabilité juridique des personnes concernées, ainsi que des mesures disciplinaires, incluant le licenciement. Tous les employés sont tenus de rapporter dès que possible toute irrégularité comptable ou d'audit présumée.

Nous ne devons jamais compromettre notre valeur fondamentale qu'est l'intégrité en commettant une fraude. Une fraude est commise lorsqu'un employé utilise les ressources de l'Entreprise à mauvais escient, ou dissimule, modifie, falsifie ou omet des informations, intentionnellement, pour son bénéfice ou le bénéfice d'autrui. Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique globale sur la fraude et la mauvaise conduite*.

Gestion des registres

Les registres de Bunge sont soumis aux lois et réglementations, telles que les exigences en matière de santé et de sécurité au travail et les normes de comptabilité. Les informations que Bunge génère sont considérées comme des documents professionnels, quelle que soit la manière dont les informations sont conservées. Les documents professionnels avec lesquels vous travaillez doivent être entretenus, conservés et détruits conformément à notre *Politique de gestion et de conservation des registres* et aux lignes directrices locales. Si vous avez connaissance de registres sous votre contrôle, en lien avec une procédure juridique ou une enquête, vous ne pouvez pas modifier, dissimuler ou détruire tout document pertinent, sauf si vous avez reçu d'autres instructions. C'est ce qu'on appelle la procédure de ***mise en suspens juridique***. Si vous vous demandez si un registre est soumis à une mise en suspens juridique, veuillez contacter le service juridique.

Audits et enquêtes

Bunge doit coopérer avec des auditeurs et enquêteurs externes et internes ainsi qu'avec des enquêteurs du gouvernement qui procèdent à l'inspection ou à la révision des produits ou activités de Bunge. En tant qu'employés, nous ne devons jamais tenter d'entraver ou d'influencer abusivement une inspection ou révision. Si vous avez des questions au cours d'un audit ou d'une enquête, consultez votre directeur, le service juridique ou le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale. En cas d'enquête gouvernementale, respectez tous les protocoles locaux, ce qui implique de contacter le service juridique dès que possible avant la procédure.

DÉLIT D'INITIÉ

Un délit d'initié consiste à acheter ou vendre des titres d'une entreprise en se fondant sur des informations privilégiées, à savoir des informations importantes sur l'Entreprise dont le public n'a pas encore connaissance. Les lois de nombreux pays, et nos propres politiques internes, interdisent les délits d'initiés. Ces lois nous rappellent que les informations confidentielles de l'Entreprise ne doivent pas être utilisées pour en tirer un gain personnel.
Si vous détenez des informations privilégiées importantes sur Bunge, vous ne pouvez pas légalement échanger des actions de Bunge ou demander à autrui de le faire, tant que ne s'est pas écoulé un laps de temps raisonnable après que les informations ont été rendues publiques. Cette directive s'applique aussi à la négociation d'informations privilégiées importantes de tierces parties, dont vous pourriez avoir eu connaissance dans le cadre de votre emploi chez Bunge. Si vous enfreignez ces lois relatives aux délits d'initiés, vous et Bunge pourriez en subir de graves conséquences, y compris des amendes élevées et une peine d'emprisonnement. De plus, vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires, incluant le licenciement.

Que sont les informations privilégiées importantes ?

Une information est considérée comme ***importante*** si sa divulgation influence un investisseur raisonnable à acheter, vendre ou conserver une action. Une information est considérée comme ***privilégiée*** si elle n'a pas été rendue publique. En règle générale, il faut laisser passer au moins deux jours de bourse entiers après la publication autorisée de l'information pour que cette dernière soit considérée comme publique.

Il est également important de noter que les informations privilégiées importantes peuvent être soit positives soit négatives. Si vous envisagez de procéder à une opération boursière et si vous pensez détenir des informations privilégiées importantes sur Bunge ou une autre entreprise, veuillez-vous référer à notre *Politique et procédure d'entreprise sur les délits d'initiés* ou consultez une des ressources listées sous la section ***Poser des questions et soulever des problèmes***.

EXAMINONS CELA DE PLUS PRÈS

Exemples courants d'informations privilégiées importantes :

- Données ou prévisions concernant les résultats ou la rentabilité
- Acquisitions, cessions ou investissements importants imminents
- Litige important et autres développements juridiques
- Modifications importantes en termes de gestion
- Informations sur un nouveau produit

Tipping (communication de renseignements confidentiels)

Les lois sur les délits d'initié s'appliquent également au partage d'informations non publiques importantes avec des amis ou la famille. Le fait de faire des recommandations à autrui sur des transactions s'appelle, en anglais, ***« Tipping »***. ***Le « Tipping »*** est considéré comme une forme de délit d'initié, et le fournisseur et le bénéficiaire peuvent tous deux être soumis à des amendes élevées ou une peine d'emprisonnement.

Q & R

Rachel est une directrice du service des communications chez Bunge. Elle travaille en collaboration avec son équipe afin d'écrire des communiqués de presse concernant une importante acquisition à venir. Avant l'annonce publique, elle encourage son fiancé à acheter autant d'actions Bunge que possible. Dans la mesure où elle ne lui a donné aucun détail, elle avait le droit de lui dire cela, n'est-ce pas ?

Non. Même si Rachel ne lui a pas donné toutes les informations en sa possession, elle lui a tout de même communiqué des renseignements confidentiels. Rachel profite de sa position et des informations qu'elle détient pour en tirer un profit personnel.

SE CONCENTRER SUR NOS COMMUNAUTÉS

- *Durabilité environnementale*
- *Activités politiques*
- *Communications externes*

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Bunge mène ses activités de façon à promouvoir la qualité environnementale. Nous nous engageons à améliorer le bien-être des communautés dans lesquelles nous agissons. Chacun d'entre nous doit respecter les politiques de Bunge sur les normes environnementales et les lois environnementales en vigueur dans les endroits où nous travaillons. Pour des informations et conseils supplémentaires, veuillez-vous référer à la *Politique environnementale*.

Q & R

Erica constate une petite fuite dans un conteneur de solvant utilisé dans sa zone. Il sera bientôt déplacé à un autre emplacement. Elle en conclut que cela ne sera plus son problème après-demain et décide donc d'ignorer complètement le problème. Erica prend-elle la bonne décision ?

Non. Comme le conteneur endommagé sera transporté, il risque de fuir dans certaines zones, pouvant créer un risque environnemental. Erica doit rapporter ce qu'elle a constaté et suivre le bon protocole pour régler le problème.

ACTIVITÉS POLITIQUES

Bunge comprend que nous avons chacun le droit de prendre part aux activités politiques de notre choix, sur notre temps libre et à nos propres frais. Nous ne sommes pas autorisés à utiliser les propriétés ou ressources de Bunge afin de participer à des activités politiques personnelles. De plus, nous ne devons jamais nous engager dans des activités politiques au nom de Bunge, sauf autorisation. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service juridique ou le département des Affaires gouvernementales. Enfin, même si la majorité d'entre nous a des intérêts similaires, nous ne devons jamais forcer un collègue à soutenir une cause particulière.

COMMUNICATIONS EXTERNES

Demandes d'interviews et d'informations des médias

Nos communications avec le public doivent refléter une image complète, précise et juste de notre activité. Seuls des représentants désignés de Bunge peuvent partager des informations et actualités sur Bunge. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire de déclarations publiques au nom de Bunge, sauf si nous avons été nommés porte-parole. Si un membre de la presse vous contacte, veuillez-vous adresser au service des Communications.

Demandes d'investisseurs

De la même façon, des actualités susceptibles d'influencer des investisseurs ou d'avoir des répercussions sur les marchés des valeurs mobilières peuvent uniquement être publiées par des représentants désignés de l'Entreprise. Si un investisseur, un analyste en valeurs mobilières ou tout autre interlocuteur financier vous demande des informations, même si cette demande est informelle, dirigez-les vers le département des Relations avec les investisseurs. Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter notre *Politique de communication d'informations*.

RESSOURCES

STRUCTURE DE CONFORMITÉ INTERNE

Bureau de l'éthique et de la conformité globale et chef de la conformité

Le chef de la conformité et les membres du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale prennent principalement en charge l'administration quotidienne et la supervision du Code de conduite. Lorsque le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale doit délivrer des approbations en vertu du Code, les employés doivent consulter leur directeur régional du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale. Les coordonnées de tous les directeurs du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale se trouvent sur le portail Bunge à l'adresse http://bnaportal.na.dir.bunge.com/wps/portal/gec.

Service juridique

Le service juridique travaille en étroite collaboration avec le chef de la conformité et le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale dans le but de garantir constamment la conformité au Code de conduite dans toute l'Entreprise et de soutenir les politiques et procédures. Il constitue une ressource supplémentaire mise à disposition pour répondre aux questions relatives à la conformité.

Assistance téléphonique de Bunge

L'assistance téléphonique est disponible en plusieurs langues à l'adresse www.bunge.alertline.com ou en Europe à l'adresse www.bungeeu.alertline.com, ou en composant le numéro gratuit +1 (888) 691-0773 aux États-Unis et au Canada. Une liste de numéros de téléphone gratuits, spécifiques au pays, est mise à disposition sur le portail de Bunge, à l'adresse suivante : http://bnaportal.na.dir.bunge.com/wps/portal/gec.

L'assistance téléphonique est gérée par un fournisseur tiers indépendant. Elle est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Même si nous encourageons les individus à s'identifier, les rapports anonymes sont acceptés dans la mesure où la loi locale l'autorise. Les rapports seront traités de manière strictement confidentielle, dans la mesure du possible, selon qu'il est nécessaire ou non de réaliser une enquête appropriée afin de résoudre le problème. Les rapports anonymes seront abordés, dans la mesure du possible, en se fondant sur les informations fournies.

Dérogations

Même si ce Code ne le prévoit pas, certaines dérogations peuvent être accordées dans des circonstances limitées. Toute dérogation à ce Code nécessite l'approbation écrite préalable du chef de la conformité. Les cadres supérieurs ou directeurs de Bunge Limited peuvent se voir accorder des dérogations seulement si le Conseil d'administration ou un comité du Conseil les approuve. De plus, ces dérogations doivent être divulguées rapidement, comme requis par la loi en vigueur.

BUNGE

Questions ou préoccupations ?

Nous pouvons vous aider.

GEC
Global Ethics & Compliance
ETHICS, EVERYWHERE, EVERY DAY

BUREAU DE L'ÉTHIQUE DE LA CONFORMITÉ MONDIALE

Le chef de la conformité et les membres du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale prennent principalement en charge l'administration quotidienne et la supervision du Code de conduite. Lorsque le bureau de l'éthique et de la conformité mondiale doit délivrer des approbations en vertu du Code, les employés doivent consulter leur directeur régional du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale. Les coordonnées de tous les directeurs du bureau de l'éthique et de la conformité mondiale se trouvent sur le portail Bunge à l'adresse http://bnaportal.na.dir.bunge.com/wps/portal/gec.

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DE BUNGE

EN LIGNE à l'adresse www.bunge.alertline.com ou en Europe à l'adresse www.bungeeu.alertline.com

PAR TÉLÉPHONE AU +1 (888) 691-0773, gratuit aux États-Unis et au Canada
(Une liste de numéros de téléphone gratuits, spécifiques au pays, est mise à disposition sur le portail de Bunge, à l'adresse : http://bnaportal.na.dir.bunge.com/wps/portal/gec.)

Bunge Limited
Code de conduite
© 2014 (French/Français)